

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**  
Comité du développement social**Septième session**

Bangkok et en ligne, 6-8 septembre 2022

Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

**Stratégies de renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique****Mesures régionales visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique a été approuvé par le Comité du développement social à sa sixième session, tenue les 20 et 21 octobre 2020, et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a affirmé son importance dans ses résolutions 77/1 et 78/1. L'objectif général étant d'étendre la protection sociale à tous, le Plan d'action constitue une vision, une stratégie et une plateforme communes à l'usage des membres et des membres associés de la CESAP pour promouvoir les partenariats, la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques.

Au niveau national, les gouvernements sont invités, dans le cadre du Plan d'action, à fixer un objectif intermédiaire de couverture de la protection sociale à l'horizon 2025, puis à mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation d'une couverture universelle d'ici à 2030. Afin d'atteindre cet objectif, 12 mesures à prendre au niveau national ont été définies.

Au niveau régional, le secrétariat de la CESAP devrait, dans le cadre du Plan d'action, mettre en place une plateforme régionale afin de faciliter la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques. Il devrait également réunir les données d'expérience des pays concernant la mise en œuvre du Plan d'action dans des rapports d'étape et dispenser des conseils techniques et, si les États en font la demande, les aider à renforcer leurs capacités.

Le présent document renferme des informations sur les mesures qui ont déjà été prises ou qui sont en train d'être prises au niveau régional pour accélérer l'application du Plan d'action. Le Comité est invité à prendre note des mesures dont il est fait état dans le présent document, à partager les informations sur celles prises au niveau national conformément au Plan d'action qui préconise l'adoption de 12 mesures et à proposer des moyens d'accélérer davantage l'action au niveau des pays.

---

\* ESCAP/CSD/2022/L.1.

## I. Introduction

1. Pour les pays, la protection sociale est une stratégie essentielle pour prévenir la pauvreté et éviter que les personnes ne deviennent vulnérables. En garantissant un niveau de vie convenable, elle constitue également un outil puissant pour réduire les inégalités et renforcer la résilience de toutes les personnes, tout au long de leur vie, face aux chocs et aux crises susceptibles de survenir. En favorisant une prospérité partagée, la protection sociale peut également accroître la cohésion sociale et stimuler la croissance économique.

2. Bien que la protection sociale ait un grand potentiel pour transformer les sociétés, moins de la moitié de la population de l'Asie et du Pacifique est couverte par une forme quelconque de protection sociale. De nombreux États de la région consacrent moins de 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) à la protection sociale. Ce chiffre contraste fortement avec la moyenne mondiale de 12,9 % du PIB allant à la protection sociale.

3. Conscient de l'importance de la protection sociale à la fois comme droit fondamental et comme mécanisme efficace de promotion du développement durable, le Comité du développement social a approuvé le Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique à sa sixième session, tenue les 20 et 21 octobre 2020<sup>1</sup>. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a affirmé l'importance du Plan d'action dans ses résolutions 77/1 et 78/1.

4. Le Plan d'action, le premier du genre en matière de protection sociale pour l'Asie et le Pacifique, devrait donner l'impulsion dont les États ont besoin pour construire une région plus inclusive, plus prospère et plus résiliente, qui ne laisse personne de côté. À cette fin, le Plan d'action définit trois mesures à prendre au niveau régional et 12 mesures à prendre au niveau national.

## II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures régionales visant à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action

5. Au niveau régional, le Plan d'action constitue une vision, une stratégie et une plateforme communes à l'usage des membres et des membres associés de la CESAP pour agir plus rapidement, promouvoir les partenariats, la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques et pour recenser les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique.

6. Afin d'examiner et de faciliter les progrès accomplis dans la réalisation du Plan d'action, le secrétariat de la CESAP, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, devrait prendre les mesures suivantes<sup>2</sup> :

a) Réunir les données d'expérience des pays concernant la mise en œuvre du Plan d'action dans des rapports d'étape ;

b) Mettre au point une plateforme régionale pour les membres et les membres associés afin de faciliter la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun des bonnes pratiques ;

---

<sup>1</sup> ESCAP/CSD/2020/3, annexe III.

<sup>2</sup> Ibid., par. 2.

c) Fournir à tous les membres et membres associés qui en font la demande des conseils techniques et un appui en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national.

7. Pour aider les membres et les membres associés à mettre en œuvre le Plan d'action et pour donner effet aux trois recommandations mentionnées ci-dessus, le secrétariat a pris les mesures résumées ci-après.

#### **A. Mise au point d'une plateforme régionale sur la protection sociale**

8. Le secrétariat a mis en place un guichet unique sur la protection sociale, qui est disponible en ligne. La plateforme héberge des informations présentant un intérêt pour les gouvernements, des supports de connaissances et d'information, des ressources à des fins de renforcement des capacités et de sensibilisation, ainsi que le simulateur de protection sociale de la CESAP. Cette plateforme sera régulièrement enrichie de nouveaux supports et produits, mais elle comprend actuellement les éléments suivants :

a) Le simulateur de protection sociale de la CESAP est un outil convivial qui, d'une part, estime quels seraient les effets de l'introduction d'un ensemble de régimes de protection sociale sur les niveaux de pauvreté et d'inégalité et sur la consommation des ménages et, de l'autre, calcule le coût relatif des programmes simulés. L'utilisateur dispose de différentes options lui permettant de simuler un accroissement de la marge de manœuvre budgétaire au profit de la protection sociale et il peut personnaliser un régime propre à un pays en définissant des paramètres liés aux critères d'éligibilité, aux niveaux de couverture et aux montants des prestations. Le simulateur permet également aux utilisateurs de combiner différents régimes et d'élaborer un ensemble personnalisé de mesures de protection sociale. Outre la simulation de l'impact dans tel ou tel pays, les utilisateurs pourront également comparer les régimes de protection sociale de leur choix entre différents pays et à l'intérieur de ces pays. Les résultats sont facilement interprétables grâce à des infographies claires et peuvent, par exemple, être obtenus pour les populations rurales et urbaines, pour différentes configurations de ménages et par déciles de revenu ;

b) Un large éventail de travaux de recherche et de publications phares, tels que la série *Social Outlook for Asia and the Pacific* (Perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique), publiée deux fois par an, les études thématiques annuelles de la CESAP et d'autres publications qui traitent de la protection sociale et des grandes questions de développement social dans la région. Certains de ces travaux renferment également des recommandations de politique générale axées sur la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La plateforme donne également accès à des documents d'orientation sur des sujets tels que l'universalité, l'informalité du marché du travail et les politiques actives du marché du travail ;

c) Des supports de communication, notamment la série de guides synthétiques sur la protection sociale, qui est une panoplie complète de sept guides faciles à consulter, qui ont été conçus pour accompagner les décideurs et les praticiens dans la prise de décision. On y traite de questions telles que le financement durable de la protection sociale, les programmes tenant compte des questions de genre et la mise au point de systèmes de protection sociale plus inclusifs. Ces guides sont accompagnés de sept vidéos axées sur le renforcement des capacités et la sensibilisation en matière de protection sociale. Une formation de cinq heures est aussi en cours d'élaboration. Elle met l'accent sur l'importance de la mise en place de programmes s'inscrivant dans une phase spécifique de la vie, qui peuvent concerner soit les enfants, soit les

personnes en âge de travailler, soit les personnes âgées, et traite de la manière de concevoir et de financer ces programmes de manière efficace et durable ;

d) Un espace réservé aux membres comportant divers types d'informations, y compris sur le réseau régional établi par la CESAP de coordonnateurs(trices) nationaux(ales) des questions de protection sociale chargé(e)s de coordonner les apports techniques et de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action. Ce réseau permettra également de regrouper les informations sur les expériences des pays et les bonnes pratiques à suivre. Afin d'aider les membres et les membres associés à élargir la portée de leur dispositif social et à construire des systèmes de protection sociale plus inclusifs et plus complets, la plateforme soutient le partage des connaissances et la coopération régionale.

## **B. Inventaire des expériences nationales**

9. Le secrétariat collabore avec quatre États membres (le Cambodge, les Maldives, la Mongolie et les Philippines) pour faire le point sur leur système de protection sociale, évaluer leur place dans le contexte régional et estimer quelles seraient les incidences d'un élargissement des prestations sociales aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées. Ce travail permettra de recenser les éventuels problèmes à régler et possibilités à exploiter dans l'hypothèse d'un élargissement de la couverture sociale, suivant les recommandations du Plan d'action.

10. Le secrétariat a également lancé une enquête initiale complète auprès de tous les membres et membres associés afin de faire un état des lieux de leur situation de départ eu égard à la mise en œuvre du Plan d'action. Cette enquête initiale sera suivie d'une enquête plus approfondie prévue pour la fin de 2023 et le début de 2024. Les résultats de ces deux enquêtes seront regroupés dans un rapport complet et seront soumis au Comité à sa huitième session, qui se tiendra en 2024.

## **C. Apport de conseils techniques et renforcement des capacités**

11. Pour aider les membres et les membres associés à renforcer leurs capacités en matière de protection sociale, le secrétariat a élaboré un guide détaillant la marche à suivre pour concevoir et mettre en place des systèmes de protection sociale durables et qui n'excluent personne. Ce guide arrête des étapes clefs, qui sont étroitement liées à toutes les recommandations du Plan d'action à l'intention des pays. Le secrétariat a également mis au point un guide servant à expliquer les grands principes de la couverture sociale universelle, ce que présuppose une telle couverture et comment les pays peuvent la réaliser.

12. Afin d'aider les membres et les membres associés à mieux saisir les concepts fondamentaux de la protection sociale, le secrétariat élabore actuellement cinq modules interdépendants de formation en ligne d'une heure chacun. L'objectif de cette formation à un rythme personnalisé est d'aider les décideurs à mieux comprendre comment faire de la protection sociale un moyen d'action clef dans la perspective d'un développement inclusif et durable. La formation répond à plusieurs questions, telles que : quels sont les principaux objectifs de la protection sociale et pourquoi est-elle si importante pour les familles et les sociétés ? Quels sont les principaux obstacles à la réalisation de la protection sociale universelle ? Quelles sont les principales solutions permettant d'élargir la protection sociale et comment fonctionnent-elles ? Que sont les mesures de lutte contre la pauvreté et constituent-elles une stratégie efficace et équitable ? Que doivent prendre en compte les responsables politiques lors de la conception et de la mise en œuvre d'un système de protection sociale ? Le premier module porte sur la conception

et la mise en œuvre d'un système de protection sociale inclusif et durable. Dans les modules deux à quatre, on aborde les moyens de mettre en place divers régimes qui permettent à tous d'être couverts et de se prémunir contre des risques spécifiques à différentes étapes de la vie pour les enfants, les hommes et les femmes en âge de travailler et les personnes âgées. Le cinquième module traite des moyens d'apprécier l'impact et le coût de l'extension de la protection sociale à l'aide du simulateur de protection sociale de la CESAP.

13. Les informations livrées par le simulateur ont servi à faire mieux connaître et mieux comprendre aux États membres, aux équipes de pays des Nations Unies et aux bureaux des coordinatrices et coordinateurs résidents les avantages de la protection sociale. Le secrétariat a présenté des exposés visant à mieux faire connaître les concepts fondamentaux du Plan d'action et les différentes composantes de la plateforme régionale.

### **III. Initiatives nationales aux fins de la mise en œuvre du Plan d'action**

14. Les systèmes de protection sociale sont indispensables pour protéger les revenus et le bien-être des personnes et pour préserver les acquis du développement social. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a bien montré le rôle important que jouent les systèmes de protection sociale, pour autant qu'ils soient bien conçus, bien mis en œuvre et bien coordonnés, dans la protection et la promotion de la résilience et du bien-être.

15. Au cours de la dernière décennie, les gouvernements des pays d'Asie et du Pacifique ont fait des efforts notables pour élargir la protection sociale. Pourtant, seule une poignée de pays de la région dispose de systèmes relativement complets, avec une large couverture et des niveaux de prestations adéquats.

16. En réponse à la pandémie de COVID-19, les gouvernements ont adopté d'importantes mesures d'aide à court terme, dont beaucoup ont le potentiel de contribuer au renforcement des systèmes de protection sociale à long terme. Des systèmes dotés de ressources suffisantes et construits au fil du temps sont bien mieux armés pour parer aux imprévus et protéger les plus vulnérables.

17. De plus, on sait que la protection sociale est un catalyseur de la mise en œuvre du Programme 2030. Pour atteindre les objectifs de développement durable et tenir les engagements correspondants, la plupart des pays de la région doivent redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes de protection sociale durables et fiables. Le Plan d'action et les mesures qu'il préconise pour les pays seront utiles aux gouvernements et les aideront à rendre leur programme de protection sociale plus inclusif.

18. Au niveau national, les gouvernements sont invités, dans le cadre du Plan d'action, à fixer un objectif intermédiaire de couverture de la protection sociale à l'horizon 2025, puis à mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation d'une couverture universelle d'ici à 2030. Afin d'atteindre cet objectif, 12 mesures à prendre au niveau national ont été définies dans le Plan d'action.

19. En faisant la synthèse des données d'expérience des pays, le secrétariat contribuera à évaluer dans quelle mesure les pays d'Asie et du Pacifique sont prêts à faire le nécessaire au plan national pour se doter de systèmes de protection sociale plus inclusifs et complets. À cet égard, le secrétariat remercie les membres et les membres associés qui ont répondu à la brève enquête initiale

visant à faire le point des progrès et des défis généraux dans la mise en œuvre des mesures décrites dans le Plan d'action et il encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à y répondre dès que possible<sup>3</sup>.

#### **IV. Questions portées à l'attention du Comité**

20. Le Comité souhaitera peut-être partager ses expériences sur les mesures prises au niveau des pays pour faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes bénéficient de la protection sociale, l'objectif étant de mettre en œuvre le Plan d'action. Le Comité est également invité à prendre note des mesures prises par le secrétariat pour soutenir l'application du Plan d'action et à donner des orientations sur les travaux futurs du secrétariat en matière de protection sociale.

---

---

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/2GF602qFAa>.